

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2010

Présents : Mr Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, Mr Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT, Mme Géraldine CUSTODIO, Mme Pascale SARRET, Mr Serge BUFFET, Mr André PACYNA, Mme Stéphanie NEDEAU, Mme Flora GAUTHIER- LAURENT, Mr Jean-Pierre BONAMY, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, Mr Michel AUPERIN.

Absents excusés : Mr Michel GODELU, Mme Dominique LAVEAU

Secrétaire de séance : Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN

Pouvoir de Mr Michel GODELU à Mme Géraldine CUSTODIO

Pouvoir de Mme Dominique LAVEAU à Mme Jacqueline ROUAULT

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire du Maire de St Eloy de Gy décédé au mois de juin.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2010.

FINANCES :

- Etat des finances au 15 juin 2010

Monsieur le Maire donne l'état des finances de la commune au 15 juin 2010.

- Décision Modificative « PLU »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu le solde de la facture du PLU de 2007. Cette somme prévue aux budgets des années 2007 – 2008 -2009 n'a pas été reportée en 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de transférer cette somme (5743.60 €) du compte 2315 au compte 202.

- Trésor Public : Indemnité de conseil et de budget

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} mars Mlle COULIER Morgane a été nommée trésorier à la trésorerie de St Martin d'Auxigny.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et sera attribuée à Mademoiselle COULIER Morgane, receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

- Annulations réservations salle polyvalente

Suite au décès de Mr LAGOGUE Robert et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser la somme versée à Mme LAGOGUE Anna.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas rembourser le Comité d'Entreprise de la Société Générale Automobile de Bourges car la lettre de demande ne contient aucune explication.

Monsieur le Maire demande à la commission « communication » d'établir un barème dégressif de remboursement en cas d'annulation.

- Frais d'écolage

A l'unanimité le conseil municipal décide de participer, selon les textes réglementaires, aux frais de scolarité de deux enfants scolarisés à St Doulichard soit 398.54 €uros.

BATIMENTS COMMUNAUX :

- Contrat entretien paratonnerre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de passer un contrat avec la société Michel GOUGEON pour la somme de 171 €uros par an.

- Groupes électrogène

Suite à la tempête Xynthia, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de l'achat d'un groupe électrogène diesel d'une puissance de 6.4 KWA et de faire tous les travaux nécessaires pour ses branchements éventuels sur la chaufferie de l'école et de MAB.

- Défibrillateur

Le défibrillateur est désormais dans le sas d'entrée de la MAB.

Mr Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal, demande à ce qu'une clé pouvant ouvrir la porte de la MAB soit accessible dans la salle du conseil, car certains conseillers étant formés à la pratique du défibrillateur n'ont que cette dernière.

Mr Serge BUFFET, conseiller municipal, pour sa part, demande que le défibrillateur soit placé à l'extérieur.

Mr le Maire répond favorablement à la requête de Mr Jean-Pierre BONAMY. Pour celle de Mr Serge BUFFET, il craint que l'appareil soit dérobé ou détérioré.

ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :

- Internet et téléphonie sur IP pour tous

Suite aux dernières informations techniques transmises par le Conseil Général à Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, celui-ci préconise de signer le contrat d'un montant de 2 733.46 € avec le Conseil Général.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

- Contrat Bouygues Télécom

Monsieur le Maire communique qu'il a été contacté par cette société. Celle-ci désire racheter le contrat qui nous lie avec elle jusqu'en 2019 pour la somme de 20 000 €uros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas donner suite et ne pas changer les termes du contrat.

- Annulation d'un mandat

Suite au changement de bureau de la Gymnastique Volontaire. Cette association s'appelle désormais ADSL. Le mandat de subvention ayant été fait au profit de la Gymnastique Volontaire il convient de l'annuler et de le refaire au nom d'ADSL.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal valide cette proposition.

Mr Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal, propose d'insérer dans la feuille d'infos du mois de juin un article sur les économies d'énergie.

VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :

- Bas du Bourg : Point sur les travaux

Monsieur Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, fait le point sur l'avancement des travaux : SDE18 : L'enfouissement des lignes BT, de téléphone et d'éclairage public est pratiquement terminé.

ERDF : les branchements concernant l'enfouissement des lignes HTA sont faits. Il reste de nombreux détails à régler. Une réunion est prévue le 23 juin en mairie.

DDT : La société EUROVIA envisage la fin des travaux le 31 juillet. Dès le 21 juin elle entamera la réfection du réseau d'eaux usées rue du parc. De grosses perturbations du trafic sont à prévoir.

- SDE18 : Eclairage public Route de Méry es Bois

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire demande un vote sur les travaux d'entretien route de Méry es Bois. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte de participer à hauteur de 365.03 €uros HT.

Monsieur Michel AUPERIN, conseiller municipal, fait savoir que les habitants des Girards attendent toujours la réparation d'un éclairage depuis 1 an. Monsieur le Maire répond qu'il est parfaitement conscient du problème, qu'il a écrit à la préfecture et au SDE 18 pour faire accélérer la procédure administrative : le SDE 18 est d'accord mais la préfecture n'a toujours pas répondu.

Monsieur Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que le bois du Rhimbé a été mis à prix pour 80 000 €uros. La soumission étant de 60 000 €uros la vente a été retirée.

Mr le Maire informe qu'il a signé l'acte administratif concernant l'échange entre l'ONF et la station d'épuration.

SCOLAIRE ET SOCIAL :

- Ecole : Effectif à la rentrée 2010

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, annonce l'effectif connu après la fin des inscriptions (le 5 juin) des nouveaux : soit un total de 101 élèves.

- Personnel

Cet afflux d'élèves pose un problème de personnel au niveau de la cantine car après ces préinscriptions près de 50 repas par jour pourraient être servis.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la possibilité de créer un Contrat Aidé de type passerelle de 20 heures par semaine pour un coût de 207.65 €uros par mois afin de palier au manque de personnel principalement au sein de la cantine.

Après en avoir délibéré le conseil municipal (2 abstentions) autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat pour un an.

Suite à la réunion de la commission scolaire du 14 juin Mme Géraldine CUSTODIO, conseillère municipale, annonce sa démission de cette commission. Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale, ayant pour sa part démissionné le 31 mars.

Monsieur le Maire informe qu'il peut y avoir un problème de place à la cantine, auquel cas il faudra trouver une autre organisation.

- Tarif cantine-garderie :

La commission propose une hausse de 2% des tarifs.

Après un vote à bulletin secret (6 pour – 6 contre -3 abstentions) il est décidé de revoir cette question au prochain conseil.

Suite à l'intervention de Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale, il est proposé que la commission étudie un système de tarifs en fonction du quotient familial, pour que les familles les plus en difficultés soient prises en considération.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Etat des finances au 15 juin 2010

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, rapporteur de la commission assainissement donne l'état des finances du budget assainissement au 15 juin 2010.

- Prix de l'eau au 01 janvier 2011

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, rapporteur de la commission assainissement, expose les conclusions de la commission : celle-ci souhaite que le compte d'exploitation soit en équilibre dans les trois ans. Pour cette année l'augmentation demandée est de :

- Abonnement annuel de 4.12 € à 6.12 €
- Prix de m3 de 0.38 € à 0.48 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal valide ces augmentations.

- Mode de gestion de l'assainissement collectif

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, rapporteur de la commission assainissement, rappelle que le contrat qui nous lie à VEOLIA se termine le 31 décembre 2011 et qu'il convient aujourd'hui de choisir si la commune désire gérer directement l'assainissement en direct (régie municipale) ou rester en affermage. La commission après de multiples travaux préconise l'affermage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide :

- du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif.
- approuve le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

- Rapport Véolia 2009

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, rapporteur de la commission assainissement, donne lecture au conseil municipal du rapport 2009 établi par VEOLIA.

Cette entreprise étant venue le présenter le 10 juin 2010 au conseil municipal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve ce rapport.

- Rapport DDT 2009

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que ce dernier n'est pas encore parvenu en Mairie.

- Planning de réhabilitation du système d'assainissement

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, rapporteur de la commission assainissement, soumet au conseil un planning de réparation du réseau d'eau usée et d'étude d'une nouvelle unité de traitement, qui s'étend jusqu'en 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal valide ce planning.

- Mise en place de la commission d'ouverture des plis

Suite aux contacts avec la M.I.S.E. et la D.D.T. Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, rapporteur de la commission assainissement, annonce qu'il convient de mettre en place une commission d'ouverture des plis.

Après avoir voté la commission sera composée comme suit :

Président : Mr Jacques CHOLLET, Maire

Titulaires : Mr André PACYNA, conseiller municipal

Mr Alain THEBAULT, Maire-Adjoint

Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale

Suppléants : Mr Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal

Mr Michel AUPERIN, conseiller municipal

Mr Serge BUFFET, conseiller municipal

- STEP : choix assistant à maîtrise d'ouvrage

Pour l'ensemble des travaux de réparation et de l'étude de la nouvelle STEP (station d'épuration), Monsieur le Maire annonce qu'il convient de choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

- Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle STEP devra se construire sur une parcelle de forêt appartenant encore à l'ONF et qu'il faut déclasser. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès du Tribunal Administratif en partie pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

L'enquête pourra être commune avec celle rectifiant deux erreurs matérielles de cartographie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise SOGREATH chargée de l'étude de diagnostic du réseau assainissement vient de faire parvenir le rapport final.

Une réunion aura lieu le 29 juin en mairie.

AFFAIRES EXTERIEURES :

- SDIS de Neuvy sur Barangeon

Monsieur le Maire informe qu'une réunion en présence de Mr BEUCHON, président du SDIS a eu lieu le 03 juin à Neuvy sur Barangeon.

Les sapeurs pompiers de Neuvy interviennent sur environ ¼ de la surface de la commune. Une nouvelle caserne va être construite et prise en charge par le Conseil Général. La commune de Neuvy donnera le terrain. Cependant une participation pourra être demandée aux différentes communes quant aux travaux de fondation (soit environ 5000 € pour la commune d'Allogny) en 2011.

- CCTV : délégués

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la Préfecture demandant de retirer la délibération du 26 mars relative à l'élection du 3^{ème} délégué titulaire et de deux délégués suppléants pour non-conformité par rapport au nombre municipal d'habitants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte de retirer cette délibération.

Après avoir voté le conseil municipal à l'unanimité a choisi Mr Serge BUFFET, conseiller municipal, pour devenir 2^{ème} délégué suppléant.

- SAFER du Centre

Monsieur le Maire donne lecture des informations qu'il a reçues.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire donne lecture de la carte de remerciements de Mme Bernadette SCHIBLER suite au décès de son mari.

Mr le Maire informe qu'il a reçu une communication téléphonique d'une société à la recherche d'un emplacement pour l'implantation d'une ferme photovoltaïque d'environ 20 hectares.

Maisons Fleuries :

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint et Mr Serge BUFFET, conseiller municipal, représenteront la commune à Fussy le 21 juillet.

Mr Alain THEBAULT, Maire-Adjoint représentera la commune à St Martin d'Auxigny le 23 juillet.

Personne ne peut représenter la commune à Menetou-Salon le 09 juillet.

Mme Pascale SARRET, conseillère municipale, demande si la commission scolaire ne devient pas numériquement trop faible vu les deux démissions. Elle demande aussi quelle organisation sera mise en place le midi si les effectifs dépassent les 50 élèves. Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, informe que la commission scolaire se réunira à ce sujet le 19 juillet.

Mr le Maire dit qu'il regrette ces démissions, il demande à Mme SARRET Pascale, conseillère municipale, d'entrer dans la commission mais cette dernière refuse par manque de temps.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions sont ouvertes à tous les membres du conseil même s'ils n'y sont pas spécifiquement inscrits.

La séance est levée à 20 heures 45.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2010

Présents : Mr Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, Mr Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT, Mme Géraldine CUSTODIO, Mme Pascale SARRET, Mr Serge BUFFET, Mr André PACYNA, Mme Stéphanie NEDEAU, Mme Flora GAUTHIER- LAURENT, Mr Jean-Pierre BONAMY, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, Mr Michel AUPERIN.

Absents excusés : Mr Michel GODELU, Mme Dominique LAVEAU

Secrétaire de séance : Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN

Pouvoir de Mr Michel GODELU à Mme Géraldine CUSTODIO

Pouvoir de Mme Dominique LAVEAU à Mme Jacqueline ROUAULT

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire du Maire de St Eloy de Gy décédé au mois de juin.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2010.

FINANCES :

- Etat des finances au 15 juin 2010

Monsieur le Maire donne l'état des finances de la commune au 15 juin 2010.

- Décision Modificative « PLU »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu le solde de la facture du PLU de 2007. Cette somme prévue aux budgets des années 2007 – 2008 -2009 n'a pas été reportée en 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de transférer cette somme (5743.60 €) du compte 2315 au compte 202.

- Trésor Public : Indemnité de conseil et de budget

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} mars Mlle COULIER Morgane a été nommée trésorier à la trésorerie de St Martin d'Auxigny.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et sera attribuée à Mademoiselle COULIER Morgane, receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

- Annulations réservations salle polyvalente

Suite au décès de Mr LAGOGUE Robert et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser la somme versée à Mme LAGOGUE Anna.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas rembourser le Comité d'Entreprise de la Société Générale Automobile de Bourges car la lettre de demande ne contient aucune explication.

Monsieur le Maire demande à la commission « communication » d'établir un barème dégressif de remboursement en cas d'annulation.

- Frais d'écolage

A l'unanimité le conseil municipal décide de participer, selon les textes réglementaires, aux frais de scolarité de deux enfants scolarisés à St Doulichard soit 398.54 €uros.

BATIMENTS COMMUNAUX :

- Contrat entretien paratonnerre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de passer un contrat avec la société Michel GOUGEON pour la somme de 171 €uros par an.

- Groupes électrogène

Suite à la tempête Xynthia, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de l'achat d'un groupe électrogène diesel d'une puissance de 6.4 KWA et de faire tous les travaux nécessaires pour ses branchements éventuels sur la chaufferie de l'école et de MAB.

- Défibrillateur

Le défibrillateur est désormais dans le sas d'entrée de la MAB.

Mr Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal, demande à ce qu'une clé pouvant ouvrir la porte de la MAB soit accessible dans la salle du conseil, car certains conseillers étant formés à la pratique du défibrillateur n'ont que cette dernière.

Mr Serge BUFFET, conseiller municipal, pour sa part, demande que le défibrillateur soit placé à l'extérieur.

Mr le Maire répond favorablement à la requête de Mr Jean-Pierre BONAMY. Pour celle de Mr Serge BUFFET, il craint que l'appareil soit dérobé ou détérioré.

ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :

- Internet et téléphonie sur IP pour tous

Suite aux dernières informations techniques transmises par le Conseil Général à Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, celui-ci préconise de signer le contrat d'un montant de 2 733.46 € avec le Conseil Général.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

- Contrat Bouygues Télécom

Monsieur le Maire communique qu'il a été contacté par cette société. Celle-ci désire racheter le contrat qui nous lie avec elle jusqu'en 2019 pour la somme de 20 000 €uros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas donner suite et ne pas changer les termes du contrat.

- Annulation d'un mandat

Suite au changement de bureau de la Gymnastique Volontaire. Cette association s'appelle désormais ADSL. Le mandat de subvention ayant été fait au profit de la Gymnastique Volontaire il convient de l'annuler et de le refaire au nom d'ADSL.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal valide cette proposition.

Mr Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal, propose d'insérer dans la feuille d'infos du mois de juin un article sur les économies d'énergie.

VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :

- Bas du Bourg : Point sur les travaux

Monsieur Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, fait le point sur l'avancement des travaux : SDE18 : L'enfouissement des lignes BT, de téléphone et d'éclairage public est pratiquement terminé.

ERDF : les branchements concernant l'enfouissement des lignes HTA sont faits. Il reste de nombreux détails à régler. Une réunion est prévue le 23 juin en mairie.

DDT : La société EUROVIA envisage la fin des travaux le 31 juillet. Dès le 21 juin elle entamera la réfection du réseau d'eaux usées rue du parc. De grosses perturbations du trafic sont à prévoir.

- SDE18 : Eclairage public Route de Méry es Bois

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire demande un vote sur les travaux d'entretien route de Méry es Bois. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte de participer à hauteur de 365.03 €uros HT.

Monsieur Michel AUPERIN, conseiller municipal, fait savoir que les habitants des Girards attendent toujours la réparation d'un éclairage depuis 1 an. Monsieur le Maire répond qu'il est parfaitement conscient du problème, qu'il a écrit à la préfecture et au SDE 18 pour faire accélérer la procédure administrative : le SDE 18 est d'accord mais la préfecture n'a toujours pas répondu.

Monsieur Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que le bois du Rhimbé a été mis à prix pour 80 000 €uros. La soumission étant de 60 000 €uros la vente a été retirée.

Mr le Maire informe qu'il a signé l'acte administratif concernant l'échange entre l'ONF et la station d'épuration.

SCOLAIRE ET SOCIAL :

- Ecole : Effectif à la rentrée 2010

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, annonce l'effectif connu après la fin des inscriptions (le 5 juin) des nouveaux : soit un total de 101 élèves.

- Personnel

Cet afflux d'élèves pose un problème de personnel au niveau de la cantine car après ces pré-inscriptions près de 50 repas par jour pourraient être servis.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la possibilité de créer un Contrat Aidé de type passerelle de 20 heures par semaine pour un coût de 207.65 €uros par mois afin de palier au manque de personnel principalement au sein de la cantine.

Après en avoir délibéré le conseil municipal (2 abstentions) autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat pour un an.

Suite à la réunion de la commission scolaire du 14 juin Mme Géraldine CUSTODIO, conseillère municipale, annonce sa démission de cette commission. Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale, ayant pour sa part démissionné le 31 mars.

Monsieur le Maire informe qu'il peut y avoir un problème de place à la cantine, auquel cas il faudra trouver une autre organisation.

- Tarif cantine-garderie :

La commission propose une hausse de 2% des tarifs.

Après un vote à bulletin secret (6 pour – 6 contre -3 abstentions) il est décidé de revoir cette question au prochain conseil.

Suite à l'intervention de Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale, il est proposé que la commission étudie un système de tarifs en fonction du quotient familial, pour que les familles les plus en difficultés soient prises en considération.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Etat des finances au 15 juin 2010

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, rapporteur de la commission assainissement donne l'état des finances du budget assainissement au 15 juin 2010.

- Prix de l'eau au 01 janvier 2011

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, rapporteur de la commission assainissement, expose les conclusions de la commission : celle-ci souhaite que le compte d'exploitation soit en équilibre dans les trois ans. Pour cette année l'augmentation demandée est de :

- Abonnement annuel de 4.12 € à 6.12 €
- Prix de m3 de 0.38 € à 0.48 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal valide ces augmentations.

- Mode de gestion de l'assainissement collectif

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, rapporteur de la commission assainissement, rappelle que le contrat qui nous lie à VEOLIA se termine le 31 décembre 2011 et qu'il convient aujourd'hui de choisir si la commune désire gérer directement l'assainissement en direct (régie municipale) ou rester en affermage. La commission après de multiples travaux préconise l'affermage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide :

- du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif.
- approuve le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

- Rapport Véolia 2009

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, rapporteur de la commission assainissement, donne lecture au conseil municipal du rapport 2009 établi par VEOLIA.

Cette entreprise étant venue le présenter le 10 juin 2010 au conseil municipal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve ce rapport.

- Rapport DDT 2009

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que ce dernier n'est pas encore parvenu en Mairie.

- Planning de réhabilitation du système d'assainissement

Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, rapporteur de la commission assainissement, soumet au conseil un planning de réparation du réseau d'eau usée et d'étude d'une nouvelle unité de traitement, qui s'étend jusqu'en 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal valide ce planning.

- Mise en place de la commission d'ouverture des plis

Suite aux contacts avec la M.I.S.E. et la D.D.T. Monsieur André PACYNA, conseiller municipal, rapporteur de la commission assainissement, annonce qu'il convient de mettre en place une commission d'ouverture des plis.

Après avoir voté la commission sera composée comme suit :

Président : Mr Jacques CHOLLET, Maire

Titulaires : Mr André PACYNA, conseiller municipal

Mr Alain THEBAULT, Maire-Adjoint

Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale

Suppléants : Mr Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal

Mr Michel AUPERIN, conseiller municipal

Mr Serge BUFFET, conseiller municipal

- STEP : choix assistant à maîtrise d'ouvrage

Pour l'ensemble des travaux de réparation et de l'étude de la nouvelle STEP (station d'épuration), Monsieur le Maire annonce qu'il convient de choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

- Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle STEP devra se construire sur une parcelle de forêt appartenant encore à l'ONF et qu'il faut déclasser. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès du Tribunal Administratif en partie pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

L'enquête pourra être commune avec celle rectifiant deux erreurs matérielles de cartographie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise SOGREATH chargée de l'étude de diagnostic du réseau assainissement vient de faire parvenir le rapport final.

Une réunion aura lieu le 29 juin en mairie.

AFFAIRES EXTERIEURES :

- SDIS de Neuvy sur Barangeon

Monsieur le Maire informe qu'une réunion en présence de Mr BEUCHON, président du SDIS a eu lieu le 03 juin à Neuvy sur Barangeon.

Les sapeurs pompiers de Neuvy interviennent sur environ ¼ de la surface de la commune. Une nouvelle caserne va être construite et prise en charge par le Conseil Général. La commune de Neuvy donnera le terrain. Cependant une participation pourra être demandée aux différentes communes quant aux travaux de fondation (soit environ 5000 € pour la commune d'Allogny) en 2011.

- CCTV : délégués

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la Préfecture demandant de retirer la délibération du 26 mars relative à l'élection du 3^{ème} délégué titulaire et de deux délégués suppléants pour non-conformité par rapport au nombre municipal d'habitants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte de retirer cette délibération.

Après avoir voté le conseil municipal à l'unanimité a choisi Mr Serge BUFFET, conseiller municipal, pour devenir 2^{ème} délégué suppléant.

- SAFER du Centre

Monsieur le Maire donne lecture des informations qu'il a reçues.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire donne lecture de la carte de remerciements de Mme Bernadette SCHIBLER suite au décès de son mari.

Mr le Maire informe qu'il a reçu une communication téléphonique d'une société à la recherche d'un emplacement pour l'implantation d'une ferme photovoltaïque d'environ 20 hectares.

Maisons Fleuries :

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint et Mr Serge BUFFET, conseiller municipal, représenteront la commune à Fussy le 21 juillet.

Mr Alain THEBAULT, Maire-Adjoint représentera la commune à St Martin d'Auxigny le 23 juillet.

Personne ne peut représenter la commune à Ménetou Salon le 09 juillet.

Mme Pascale SARRET, conseillère municipale, demande si la commission scolaire ne devient pas numériquement trop faible vu les deux démissions. Elle demande aussi quelle organisation sera mise en place le midi si les effectifs dépassent les 50 élèves. Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, informe que la commission scolaire se réunira à ce sujet le 19 juillet.

Mr le Maire dit qu'il regrette ces démissions, il demande à Mme SARRET Pascale, conseillère municipale, d'entrer dans la commission mais cette dernière refuse par manque de temps.

Monsieur le Maire rappelle que les commissions sont ouvertes à tous les membres du conseil même s'ils n'y sont pas spécifiquement inscrits.

La séance est levée à 20 heures 45.